Image not found or type unknown

Des officiers publics et/ou ministériels : définition et délimitation

Actualité législative publié le **09/05/2023**, vu **1086 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

Des officiers publics et/ou ministériels : définition et délimitation

Citation *in fine* :

> "[...] tous les officiers publics ne sont pas des Officiers Ministériels. Par exemple les " Officiers de l'État civil ", les Greffiers des Cours et Tribunaux, les Conservateurs des Hypothèques sont des officiers publics mais ne sont pas titulaires d'une charge."

SOURCE ET DE PLUS :

https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/officier-ministeriel.php

DE PLUS :

Actes d'état civil :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359

ENFIN :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/officiers-publics-et-ministeriels/type.php?id_theme=7186

CONNEXE :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/auxiliaires-justice-definition-contours-34089.htm

EXEMPLES D'OFFICIERS PUBLICS ET MINISTÉRIELS TITULAIRES D'UNE CHARGE :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/profession-notariale-profession-importante-pour-27646.htm

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/huissier-justice-desormais-commissaire-justice-27645.htm

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés